“L'URGENCE D'UNE NOUVELLE CENTRALE”

Fiche HG

Texte extrait d’un article du JIR le 09/11/2008

LA POSSESSION. [...]Venus en mission sur l'île, les professeurs Sabonnadière et Hadjsaïd, tous deux intervenant à l'Institut polytechnique de Grenoble attestent de "l'urgence de la situation énergétique" à la Réunion. [Selon leur rapport]: "la situation actuelle du système électrique est extrêmement tendue car les marges vis-à-vis de la production sont en situation limite; il est nécessaire et urgent de consolider le système par un moyen de production permanent et modulable, qui soit en mesure de contribuer significativement à la sécurité du système". Les différents acteurs de l'énergie, l'Arer, Sidélec, l'Etat, Edf, etc, ont trouvé un terrain d'entente sur plusieurs aspects. La Drire et EDF proposent ainsi la réalisation d'une centrale à fioul modulable, de 160 MW, qui remplacera, en baie de La Possession, l'obsolète et polluante centrale thermique du Port. Ce recours à la ressource fossile reste impératif. "Les énergies renouvelables ne sont pas modulables. D'autre part, si un gros nuage passe sur des panneaux solaires, la production électrique chute".

Élément primordial: cette structure sera conçue de telle sorte à offrir une compatibilité avec d'autres combustibles, plus propres, comme le gaz ou le biocarburant : un bouquet énergétique diversifié.

Cet équipement contribue à l'idée d'autonomie énergétique 2030. Il répond également à la volonté d'une politique d'innovation. Les acteurs locaux devront s'approprier ces technologies. Le vœu de chacun est un recrutement sur place et non en métropole.

Reste dans ce lourd dossier, à évoquer la ville de La Possession. On peut comprendre qu'accueil-
lir un tel mastodonte dans sa baie, ne soit pas très réjouissant: [...] le maire, Roland Robert, a toujours refusé ce projet. Malgré tout, des contreparties existent. Tout d'abord, exit les nuisances de l'ancienne centrale .. EDF s'engage à enfouir la ligne haute-tension qui traverse la ville, compte soutenir les factures énergétiques trop salées. Compte tenu des économies énergétiques obtenues, les contribuables pourraient voir la fiscalité baisser.

[...]L’avis du maire n'a que très peu d'importance: classée en Projet d'intérêt général, cette centrale voit son permis accorder par le préfet. [...]

Texte extrait d’un article du JIR le 09/11/2008